



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 octobre 2000
Français
Original: anglais

Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Sierra Leone

I. Introduction

1. Dans sa lettre datée du 20 septembre 2000 (S/2000/886), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que le Conseil avait décidé d'envoyer une mission en Sierra Leone du 7 au 14 octobre. Le mandat de cette mission était annexé à la lettre.

2. Après délibération entre les membres du Conseil de sécurité, la composition de la mission a été fixée de la manière suivante :

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Ambassadeur Jeremy Greenstock, chef de mission)

Bangladesh (Ambassadeur Anwarul Karim Chowdury, Président du Comité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone)

Canada (Ambassadeur Paul Heinbecker)

Chine (Ambassadeur Wang Yingfan)

France (Ambassadeur Yves Doutriaux)

Jamaïque (Ambassadeur Patricia Durrant)

Mali (Ambassadeur Moctar Ouane)

Pays-Bas (Ambassadeur Peter van Walsum)

Fédération de Russie (Ambassadeur Andrei Granovsky)

Ukraine (Ambassadeur Volodymyr Yel'chenko)

États-Unis d'Amérique (Ambassadeur James B. Cunningham)

II. Activités de la mission

3. Avant le départ de la mission, le Conseil de sécurité a consulté de façon informelle des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des représentants des États Membres qui fournissent à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) du personnel militaire ou de la police civile. Ces consultations avaient pour but de réunir des renseignements aussi variés que possible sur la situation régnant en Sierra Leone et dans la sous-région. Les membres du Conseil ont également entendu des exposés sur la situation militaire et les conditions de sécurité dans le pays et sur son programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, dit DDR. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et le Haut Commissariat ont écrit à la mission avant son départ.

4. La mission a quitté New York le 7 octobre et s'est rendue en Guinée (les 8 et 9 octobre, puis le 12 octobre), en Sierra Leone (du 9 au 12 octobre), au Mali (les 12 et 13 octobre), au Nigéria (les 13 et 14 octobre) et au Libéria (le 14 octobre). Le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Oluyemi Adeniji, a rencontré ses membres à Conakry et les a accompagnés dans tous leurs déplacements, sauf à Monrovia. En Guinée, la mission a rencontré le Président Lansana Conté et des membres du cabinet. Elle s'est également entretenue avec des membres du corps diplomatique en Guinée et a entendu les explications du représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

5. En Sierra Leone, la mission a eu des consultations très étendues avec le Représentant spécial, et des hauts fonctionnaires civils et des officiers supérieurs de la MINUSIL. Certains de ses membres se sont rendus

dans plusieurs sites de déploiement de celle-ci – Lungi, Port Loko, Rogberi Junction, Masiaka, Mile 91, Kene-ma et Daru, ainsi que dans des centres du programme DDR et des camps pour les déplacés et les enfants combattants. Elle a rencontré le Président Tejan Ahmad Kabbah et de hauts fonctionnaires sierra-léonais, ainsi que des membres de la Commission de consolidation de la paix et des représentants des partis politiques, de la société civile, des organismes des Nations Unies, des organisations internationales non gouvernementales et des milieux diplomatiques.

6. Au Mali, la mission s'est entretenue avec le Président Alpha Oumar Konaré, Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique occidentale (CEDEAO), et avec de hauts représentants des pays qui composent celle-ci. Au Nigéria, elle a été reçue par le Président Olusegun Obasanjo et des hauts fonctionnaires de son gouvernement, ainsi que par le Ministre de la défense et des hauts fonctionnaires de son administration et par le Secrétaire exécutif, Lansana Kouyaté, et des représentants de la CEDEAO. À Monrovia, enfin, la mission a rencontré le Président Charles Taylor et le Représentant du Secrétaire général au Libéria, Felix Downes-Thomas, a tenu une réunion d'information avec de hauts fonctionnaires du Gouvernement.

III. Constatations de la mission

Mission des Nations Unies en Sierra Leone

7. Conformément à ses attributions, la mission a consacré une grande partie de son temps à la MINUSIL pour étudier avec elle les moyens de faire pleinement appliquer les résolutions du Conseil de sécurité concernant la Sierra Leone et de mettre en oeuvre les mesures prises par le Secrétaire général pour rendre la MINUSIL plus efficace. Sur ce plan, elle a constaté que la MINUSIL avait commencé à faire des progrès sensibles, après la période de reculs et de pressions qui a fait suite, à la reprise des combats en mai.

8. Sur le terrain, la mission a été impressionnée par les qualités professionnelles et le dévouement des soldats de la paix. Elle a été notamment sensible à l'excellente qualité du travail réalisé par les bataillons de la MINUSIL, souvent avec leurs propres ressources, pour améliorer le sort des populations vivant dans leur zone d'affectation. Outre leurs fonctions importantes en matière de maintien de la paix, les soldats et les ob-

servateurs des Nations Unies restaurent, ou même construisent, des écoles à titre volontaire. Ils fournissent un appui médical, créent des orphelinats, partagent leurs vivres et leurs réserves d'eau avec la population, réparent les voies de communication et les ouvrages d'art et, dans une certaine mesure, aident les ex-combattants à se réinsérer dans la vie économique. De l'avis de la mission, les contingents devraient recevoir les moyens de poursuivre ce travail important, sous forme de réalisations à effet rapide financées par le Fonds d'affectation spéciale pour la Sierra Leone. Il serait également utile de déployer davantage de spécialistes des affaires civiles et des droits de l'homme dans les zones où sont implantées des formations de la MINUSIL.

9. Les membres de la mission ont constaté que les contingents n'avaient pas tous la même conception des attributions et des tâches de la MINUSIL. Cela tient dans une certaine mesure aux habitudes nationales, mais renvoie aussi, peut-être, au manque de précision de certains aspects du mandat lui-même. De l'avis de la mission, c'est au commandement de la MINUSIL d'unifier toutes ces conceptions en une vision commune de l'oeuvre à accomplir, grâce par exemple à des sessions d'explication ou des programmes de formation.

10. La mission a entendu les explications de la MINUSIL sur la mise en oeuvre des mesures prises par le Secrétaire général pour améliorer son efficacité, sur recommandation de l'équipe d'évaluation qui s'était rendue dans la zone du 31 mai au 8 juin 2000. À cet égard, la MINUSIL a affirmé que la plupart des mesures envisagées par cette équipe avaient été appliquées sur le terrain et qu'elle avait en conséquence fait des progrès considérables dans le domaine des communications et de la coordination entre ses propres composantes et avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. La mission a cependant jugé qu'un certain nombre de domaines laissaient à désirer. Il apparaissait que les recommandations de l'équipe avaient été mises en application nominale, sans devenir une réalité. Les domaines principaux dans lesquels il faudrait intervenir sont la poursuite des efforts d'intégration avec le quartier général, la coordination logistique et les contrats couvrant le matériel appartenant aux contingents. La mission peut confirmer que les choses sont en bonne voie. Mais certains domaines, notamment celui du matériel des pays qui fournissent des contingents, appellent une dé-

cision du Siège de l'ONU et de ces pays eux-mêmes. Les contrats de location avec services aussi doivent indubitablement être repensés.

11. Le retrait du contingent indien a été évidemment une lourde perte pour la MINUSIL. Les soldats de grande qualité qui le composaient ont apporté une contribution importante à la MINUSIL et à la qualité de la vie civile dans leur zone de déploiement. Les membres de la mission estiment qu'il faut procéder à leur remplacement sans que se crée en matière de sécurité une brèche que pourrait exploiter le RUF. La liberté de circulation sur la route Kenema-Daru rendrait plus facile la passation des consignes aux bataillons arrivant sur le terrain, mais exigerait plus d'hommes dans le secteur.

12. La mission a constaté que les composantes civiles de la MINUSIL avaient également fait des progrès considérables sur le plan de la coordination avec les composantes militaires. Elles restent cependant en sous-effectif. Il faudrait porter leur personnel au niveau autorisé pour qu'elles puissent se consacrer à l'oeuvre générale de la MINUSIL, en particulier dans le domaine des droits de l'homme, de l'information et des affaires civiles.

13. D'une manière générale, les divers interlocuteurs de la mission se sont accordés à reconnaître qu'il fallait renforcer la MINUSIL pour qu'elle puisse affirmer sa présence dans tout le pays, y compris sur sa frontière avec le Libéria et dans ses régions diamantifères. Selon plusieurs gradés de la MINUSIL, cela pourrait se faire dans le cadre du mandat actuel. D'autres interlocuteurs de haut rang, dont le Ministre de la défense du Nigéria, ont plaidé en faveur d'un mandat plus musclé. Le Président Obasanjo et M. Kouyaté ont insisté sur le fait que les pays de la CEDEAO étaient disposés à fournir les contingents nécessaires. Dans le cas du Nigéria, ces contingents comprendraient les formations actuellement en cours d'entraînement et de perfectionnement, avec l'assistance bilatérale des États-Unis, encore que le Ministre de la défense du Nigéria ait informé la mission que ces formations soit pourraient être utilisées à d'autres fins ou relever ou renforcer les unités actuellement au service de la MINUSIL, soit participeraient à une mission mandatée par la CEDEAO. Parallèlement, le Gouvernement nigérian s'occupe de réunir le matériel nécessaire pour porter son contingent aux niveaux d'équipement et d'appui exigés. Il s'agit cependant d'un travail de longue haleine qui demande des ressources non négligeables.

14. À cet égard, le Président Obasanjo a informé la mission qu'il avait bien fait comprendre au RUF et à ses sympathisants qu'il était prêt à envoyer au besoin des soldats nigériens pour reprendre les régions diamantifères de Sierra Leone. Mais la mort de tout soldat nigérian serait tenue pour extrêmement grave par son pays. À son avis, tout déploiement d'unités nigérianes nécessiterait un appui aérien.

15. Le Président Taylor a déclaré que la meilleure façon d'avancer était de reconsidérer l'Accord de Lomé. Il lui semblait en outre qu'un gouvernement d'unité nationale devait être mis sur pied à l'expiration du mandat du Président Kabbah. La sécurité de la Sierra Leone devait relever de la seule responsabilité de la MINUSIL. Les soldats de la CEDEAO devaient se déployer dans les régions diamantifères dès que possible; il n'était pas nécessaire d'attendre les troupes fraîches en cours de formation avec l'aide des États-Unis. Il était important que la MINUSIL reste neutre et qu'elle ne fasse usage de la force qu'en cas de provocation. Une fois la MINUSIL déployée, tous les groupes armés présents en Sierra Leone, y compris l'armée nationale, devaient être désarmés et démobilisés. Par la suite, les anciens combattants pourraient demander à intégrer la nouvelle armée sierra-léonaise.

16. M. Kouyaté a fait devant les membres de la mission une analyse approfondie de la situation en Sierra Leone et dans la région. De l'avis de la CEDEAO, cette situation exigeait que l'on continue d'avancer sur la double voie constituée d'une part par les pressions militaires exercées sur le RUF, et d'autre part par un dialogue tendant à convaincre celui-ci de démobiliser et de collaborer. L'autre solution serait une action militaire visant à s'emparer du territoire tenu par le RUF. Pour poursuivre les progrès sur la double voie en question, il fallait d'une part renforcer l'effectif de la MINUSIL, à laquelle les États membres de la CEDEAO seraient disposés à fournir des contingents, et d'autre part, c'est-à-dire sur le plan politique, entreprendre et poursuivre le dialogue avec les chefs du RUF.

Sierra Leone

17. Lorsque la mission a rencontré le Président Kabbah, celui-ci et des membres de son cabinet ont expliqué ce que le Gouvernement sierra-léonais pensait de la situation des régions visées par le mandat de la mission. Son but politique était de créer et de faire vivre un pays libre, démocratique et indépendant, à la vie

politique et économique stabilisée et pérennisée. Pour atteindre ce but, il avait l'intention de travailler en étroite collaboration avec la MINUSIL et ses partenaires régionaux.

18. Le Gouvernement a exprimé son plein appui au projet de résolution relatif à la MINUSIL (S/2000/860), et dit espérer que celle-ci bénéficierait bientôt du renfort de soldats bien entraînés et bien équipés et d'éléments supplémentaires de commandement, de planification et d'appui. Le Gouvernement était disposé à mettre en place, avec l'aide internationale, une administration démocratique et civile dans toute la Sierra Leone. Il venait d'ailleurs de légiférer et de se doter d'un organe officiel de lutte contre la corruption.

19. Le Gouvernement a exposé à la mission un plan ambitieux de formation et d'équipement de ses forces armées avec l'aide internationale. Son but était de se doter en peu de temps des moyens d'assurer la sécurité dans tout le pays et d'exercer de fortes pressions militaires sur le RUF. Ses résultats dépendraient dans une large mesure des moyens dont il disposerait pour soutenir et appuyer ses forces armées et leur fournir le commandement nécessaire. Lors de ces entretiens, les membres de la mission ont remarqué que leurs interlocuteurs semblaient insister plus sur les pressions militaires que sur le dialogue politique. L'attitude du Gouvernement restait à l'évidence étroitement tributaire du maintien de la MINUSIL dans le pays. Il avait également prévu d'incorporer sa Force de défense civile dans une force de défense territoriale non armée, qui servirait d'auxiliaire aux forces armées. Les membres de la mission ont fait observer que cette initiative exigerait une coordination politique et militaire poussée.

20. L'inspecteur général de police s'est entretenu avec les membres de la mission. La restauration, pratiquement à partir de rien, de la police civile sierra-léonaise, s'était heurtée à un grave manque de ressources, de moyens techniques et de possibilités d'accès aux régions tenues par le RUF. Certains progrès avaient cependant été réalisés sur la voie de la création d'une police responsable, fonctionnant sur la base du maintien communautaire de l'ordre. La police sierra-léonaise travaillait en étroite collaboration avec la police civile de la MINUSIL et la composante droits de l'homme de celle-ci.

21. Voyageant en dehors de la capitale, les membres de la mission ont été frappés en divers endroits par le désir profond qu'ont les Sierra-Léonais de mener une

vie normale et paisible et par leur volonté d'atteindre ce but. Il leur a semblé également que le gouvernement de Freetown devait établir des liens plus étroits avec les structures régionales et locales dans les régions qui lui étaient accessibles. À Freetown, la mission a rencontré les dirigeants des 17 partis politiques du pays, dont le désir d'unité nationale qu'ils manifestent ne s'accompagne pas de réflexions concrètes sur sa réalisation pratique.

Le RUF

22. La mission a entendu des opinions très diverses sur les intentions et les effectifs actuels du RUF. Selon l'analyse la plus courante, le RUF est divisé en plusieurs groupes : il n'est pas certain que ses divers commandants suivraient la direction politique du dirigeant provisoire récemment nommé, Issa Sessay. Beaucoup d'interlocuteurs ont déclaré qu'une bonne partie des soldats du RUF étaient prêts à déposer les armes mais qu'ils en étaient empêchés par leurs commandants de corps, qui recouraient souvent à des solutions brutales, allant jusqu'aux exécutions, pour interdire aux combattants, notamment aux enfants, de quitter les rangs.

23. La plupart des interlocuteurs de la mission, même au niveau le plus élevé, étaient convaincus que le Président Taylor exerçait une puissante influence, et même une autorité directe, sur le RUF. Ils ont été nombreux à considérer que l'objectif principal du RUF était de garder la mainmise sur les zones diamantifères. Certains devinaient aussi une ambition latente mais durable de s'emparer du pouvoir par la force, mais la plupart estimaient que la mise en prison de Foday Sankoh avait éteint cette aspiration et que la présence de la MINUSIL était dissuasive. Pourtant, les récents redéploiements du RUF en Sierra Leone seraient, selon les renseignements reçus, liés à des incursions en Guinée tendant à y semer le désordre. Peu d'interlocuteurs ont dit douter que les rebelles hésiteraient à profiter de toute brèche qui apparaîtrait dans l'ouest du pays sur le plan du pouvoir ou de la sécurité.

24. La mission a appris qu'il y avait eu récemment un certain nombre de prises de contact avec le RUF de la part de dirigeants régionaux, du secrétariat de la CEDEAO et des chefs militaires de la MINUSIL, outre les contacts occasionnels qu'avaient pu avoir les soldats de la MINUSIL patrouillant sur le terrain. La plupart des interlocuteurs de la mission, y compris les dirigeants régionaux, ont dit estimer qu'il fallait renfor-

cer les relations avec le RUF pendant que les combats étaient de faible intensité en vue d'instaurer un véritable dialogue.

25. Le Président Obasanjo n'a pas caché qu'à son avis, le Président Taylor – avec qui il souhaitait, dans l'idéal, coopérer – était l'élément le plus problématique de la situation dans la région et exerçait une certaine autorité sur le RUF. Il faudrait recourir à la fois au dialogue (non des négociations, selon le Président, mais des discussions tendant à lui donner confiance) et à un déploiement crédible de force pour l'inciter à démobiliser ses troupes et à collaborer à l'instauration de la paix. Cela exigerait que le RUF se transforme en parti politique, ce pour quoi il aurait besoin d'aide. Pour le Président Obasanjo, les membres du RUF étaient prêts à déposer les armes. Pour faciliter le maintien des relations avec le RUF, le Président Obasanjo a proposé à la MINUSIL d'ouvrir un petit bureau de liaison à Monrovia. Cette idée mérite d'être étudiée.

26. Le Président Obasanjo a informé la mission qu'il avait été récemment en relation avec le RUF. Le dirigeant provisoire, Issa Sessay, était présent, mais c'étaient le « colonel » Bao et Gibril Massaquoi qui avaient été les principaux porte-parole. Le RUF avait indiqué qu'il déposerait les armes une fois que les soldats de la CEDEAO engagés dans la MINUSIL seraient déployés dans les zones diamantifères.

27. De l'avis du Président Taylor, la majorité du RUF souhaitait la paix et la nouvelle équipe dirigeante était disposée à laisser les soldats de la paix se déployer dans ses zones et à restituer les armes et le matériel de l'Organisation des Nations Unies. Le Président Taylor a déclaré qu'il était disposé à faciliter l'organisation d'une réunion de préparation d'un armistice, à Bamako ou à Abuja. Le cessez-le-feu une fois acquis, la MINUSIL, mais de préférence les bataillons de la CEDEAO, devrait se déployer dans les secteurs tenus par le RUF et y désarmer les combattants de celui-ci. Comme le RUF avait déjà formé un parti politique, il fallait l'encourager à poursuivre sur cette voie. Cependant, la plus grande partie de ses dirigeants politiques se trouvaient en prison. Il fallait donc procéder à une enquête rapide pour déterminer quelles étaient les personnes susceptibles d'être poursuivies en justice.

28. M. Kouyaté a dit que ses contacts avec le RUF avaient indiqué que celui-ci était peut-être disposé à engager un dialogue politique. Le RUF avait affirmé toutefois que la chose ne serait possible que si les ca-

dres politiques actuellement en prison à Freetown étaient libérés et recevaient l'argent nécessaire pour aller à un rendez-vous de consultation en dehors de la Sierra Leone. M. Kouyaté et d'autres interlocuteurs ont fait clairement comprendre qu'il n'était absolument pas question que Foday Sankoh y participe. La CEDEAO a estimé que la libération des prisonniers était un préalable aux pourparlers, puisque le RUF s'était doté d'un dirigeant provisoire. De plus, Freetown était le meilleur endroit où pouvait se dérouler ce dialogue. La CEDEAO envisageait d'organiser une session du Comité commun de mise en oeuvre, créé sous le couvert de l'Accord de Lomé. On espérait également qu'elle pourrait de nouveau réunir son comité du cessez-le-feu en Sierra Leone, qui s'efforcerait de conclure au plus tôt un accord officiel.

29. Pour le Gouvernement sierra-léonais, l'Accord de Lomé devait être révisé, en ce qui concernait notamment la participation du RUF au gouvernement ou aux affaires publiques. En dépit de la rencontre mentionnée au paragraphe 19 ci-dessus, le Gouvernement semblait dans l'ensemble attaché au principe de la double solution. Cela impliquait que l'on maintiendrait une forte pression militaire sur le RUF grâce au déploiement progressif de l'armée sierra-léonaise et grâce aussi à la présence de la MINUSIL. Parallèlement, le Gouvernement a indiqué qu'il n'écarterait pas la possibilité d'entrer en contact avec le RUF et qu'il n'écarterait pas non plus la participation de celui-ci au progrès politique, mais en temps utile, après qu'il aurait déposé les armes et se serait démobilisé. Le Gouvernement n'excluait pas non plus l'intégration des anciens combattants du RUF dans les nouvelles forces armées du pays, en voie de création et de formation avec une aide internationale.

30. La mission a souvent entendu dire haut et fort en Sierra Leone que l'origine de beaucoup des problèmes du pays était l'appui que le Président Taylor fournissait au RUF, d'une part pour servir ses propres intérêts politiques et raffermir sa sécurité, d'autre part pour s'approprier les profits des mines de diamants sierra-léonaises. La majorité des interlocuteurs de la mission en Sierra Leone attendent de la communauté internationale qu'elle fasse tout pour dissuader le Président Taylor de soutenir le RUF et de causer des perturbations dans la sous-région. Le Président Taylor a par la suite vigoureusement nié les activités en question (voir par. 43 ci-dessous).

31. La mission s'est rendue dans plusieurs camps de démobilisation et s'est entretenue avec des représentants de la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion et de la Commission nationale de la réinstallation, de la restauration et de la reconstruction à propos du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Les membres de la mission ont conclu que le programme était un élément capital du processus de paix. Ils ont cependant constaté que sa gestion et sa réalisation pouvaient encore être considérablement améliorées, en particulier en ce qui concernait la réinsertion. L'absence de plans et de programmes de réinsertion viables s'est traduite par le surpeuplement des camps de DDR, aggravé encore par la présence en nombre des familles des anciens combattants. Les membres de la mission ont conseillé d'intensifier le rôle que jouait la MINUSIL dans le programme DDR, dans les limites de son mandat, et en gardant à l'esprit que c'était le Gouvernement qui était responsable de l'exécution de celui-ci.

Élections

32. Le Président Kabbah a informé la mission qu'il avait l'intention d'organiser des élections vers la fin de 2001. Son mandat actuel doit expirer en février 2001 et, selon la Constitution sierra-léonaise, il peut être prorogé de six mois par le Parlement. D'un autre côté, plusieurs représentants de la société sierra-léonaise, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, sans compter plusieurs des interlocuteurs de la mission dans la région, ont douté fortement que les conditions dans le pays permettent la tenue d'élections libres et loyales en Sierra Leone. Beaucoup d'entre eux se sont donc prononcés pour « la paix avant les élections ». À ce propos, le Président Obasanjo a informé la mission que certains contacts sierra-léonais lui avaient exprimé le désir de mettre en place pour trois ans un gouvernement transitoire, avant l'organisation d'élections.

Dimensions régionales de la crise

33. Dès le début de la mission, lorsque ses membres s'informaient auprès des milieux diplomatiques et des organismes des Nations Unies à Conakry, il est apparu clairement que les incidences du conflit sierra-léonais sur la situation dans la région étaient de plus en plus alarmantes. Le message unanime des présidents qu'elle a rencontrés était celui d'une profonde préoccupation devant cette dégradation et tous se sont dits très sensi-

bles aux risques que présentait un nouveau débordement du conflit sierra-léonais, en particulier en Guinée. Lors de leurs entrevues avec la mission, le Président et le Gouvernement guinéens se sont déclarés très inquiets des attaques lancées à partir du Libéria et de la Sierra Leone, qui avaient coûté la vie à des centaines de Guinéens. Pour le Président Conté, auquel le Président Obasanjo devait par la suite faire écho, la déstabilisation de la sous-région était causée par le Libéria, avec la complicité d'autres pays de la région. Il a nié que la Guinée eût jamais soutenu les dissidents libériens et a demandé à la communauté internationale de prendre des mesures pour dissuader le Président Taylor de poursuivre dans cette voie. À son avis, il ne fallait pas négocier avec les rebelles. La meilleure solution était de leur infliger une défaite militaire.

34. Le Président Conté s'est félicité de la décision de principe prise par la CEDEAO de déployer des contingents sur les frontières de son pays, mais il a fait observer que le manque de ressources en gênerait l'exécution. La Guinée proposait donc que l'ONU participe à ce déploiement. La création d'une zone tampon offrait une autre solution. Lorsqu'on lui a demandé quel rôle l'Union du fleuve Mano devait jouer dans le conflit, le Président Conté a répondu que l'Union n'avait guère d'importance dans la mesure où deux de ses États membres étaient en guerre avec le troisième.

35. Le Président Obasanjo a proposé que l'assistance bilatérale à la restauration de la sécurité le long des frontières soit fournie par le Nigéria et le Mali, ce qui exigerait le soutien de l'Organisation des Nations Unies. La CEDEAO envisageait de mettre des observateurs en poste sur la frontière et de déployer un contingent maritime. L'ONU pourrait peut-être se charger aussi de cela. Il avait aussi conseillé au Président Conté de donner la priorité à la réconciliation interne. Il était vital que la communauté internationale appuie la Guinée car l'effondrement de ce pays aurait des conséquences catastrophiques.

36. En Guinée même, les déclarations récentes du Gouvernement avaient suscité des sentiments négatifs envers les réfugiés sierra-léonais et libériens présents en Guinée, dont la majorité s'étaient intégrés sans difficulté dans la société guinéenne. La présence et la possibilité d'un nouvel afflux de réfugiés en Guinée mettaient à l'évidence lourdement à contribution les rares ressources disponibles pour l'assistance humanitaire. Le HCR était partisan de réinstaller des réfugiés loin de la frontière, à la demande du Gouvernement guinéen,

ce qui exigerait des ressources ainsi qu'un environnement politique favorable en Guinée. En dépit de ces pressions, le Président Conté a assuré la mission qu'il ferait de son mieux pour protéger les réfugiés et assurer leur sécurité.

37. Pour sa part, le Gouvernement de la Sierra-Leone était profondément préoccupé de ce que le conflit déstabilisait maintenant la sous-région, avec de graves conséquences humanitaires aussi bien que politiques et économiques. Il a demandé une assistance extérieure pour faire face aux mouvements de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays. Il a aussi demandé que le Conseil de sécurité l'aide à renforcer l'Union du fleuve Mano et ses institutions, de manière à améliorer la cohésion de cette organisation et la sécurité de ses membres.

38. Le Président Konaré a souligné que le conflit en Sierra Leone, qui affectait aussi la Guinée et le Libéria, appelait une approche régionale. À cet égard, il a proposé que trois mesures soient prises d'urgence, à savoir : que l'on crée un large partenariat faisant intervenir l'Organisation des Nations Unies, la CEDEAO, le Gouvernement sierra-léonais, et les principaux acteurs de la communauté internationale, qui formulerait et mettrait en oeuvre pour la sous-région une stratégie de coordination visant à promouvoir le respect par le Gouvernement des principes démocratiques et de la primauté du droit, ainsi que l'intégration régionale; que la communauté internationale fournisse une assistance afin d'améliorer la capacité de la CEDEAO de faire face aux problèmes sous-régionaux et régionaux, par exemple au moyen de l'enquête régionale sur le commerce illégal des diamants sierra-léonais qui avait été proposée; et que l'on assure la pleine participation des partis politiques et de la société civile aux efforts de paix en Sierra Leone et dans les autres pays de la sous-région. Le Président Konaré craignait qu'en cas d'échec des efforts collectifs, la région ne se trouve exposée à une déstabilisation « internationale ».

39. Le Président Konaré a aussi annoncé trois initiatives importantes prises par la CEDEAO pour réduire les tensions entre les États membres de l'Union du fleuve Mano, à savoir : le déploiement d'un représentant politique de la CEDEAO à Freetown; la réunion à Abuja, le 17 octobre, sous les auspices du Président Obasanjo, d'une réunion visant à clarifier le mandat du Comité des Six pour un cessez-le-feu avant de dépêcher ce comité à Freetown pour obtenir un accord de cessez-le-feu entre les parties concernées; et la convo-

cation à Freetown, les 23 et 24 octobre, d'une réunion au niveau ministériel du Comité mixte de sécurité de l'Union du fleuve Mano. Le Président Konaré a aussi annoncé qu'une équipe d'évaluation technique allait examiner sur le terrain le déploiement des observateurs de la CEDEAO le long des frontières entre la Guinée et la Sierra Leone, ainsi que le déploiement des équipes d'observateurs dans diverses capitales de la région. Il a demandé qu'une aide internationale soit offerte à l'appui des efforts de la CEDEAO. Il a souligné avec force qu'aucun problème en Afrique de l'Ouest ne pouvait être réglé sans le Nigéria, dont la présence était essentielle dans toute force de la CEDEAO. Le Nigéria devait jouer un rôle moteur, mais non être le gendarme de la région.

40. M. Kouyaté a déclaré que l'extension du conflit du Libéria à la Sierra Leone et maintenant à la Guinée préoccupait profondément les États membres de la CEDEAO. Il fallait mettre un terme à cette extension, et c'est pourquoi la CEDEAO avait essayé de renforcer l'Union du fleuve Mano. Néanmoins, il n'y avait guère de confiance, voire pas du tout, entre les dirigeants de l'Union.

41. M. Kouyaté a informé la mission des préparatifs de la CEDEAO pour appliquer sa décision de déployer du personnel militaire le long des frontières guinéennes. Une petite équipe de vérification allait être envoyée bientôt dans la région pour faire le point sur les accusations mutuelles de la Guinée et du Libéria. Une équipe de cinq officiers maliens et cinq officiers nigériens se rendrait bientôt dans la région pour évaluer la situation sur le terrain ainsi que les besoins logistiques pour un déploiement d'une certaine ampleur. Étant donné les moyens limités dont disposait la CEDEAO, une aide financière et logistique internationale serait nécessaire pour déployer et maintenir une force sur le terrain. Il était évident qu'aucune force ne pourrait boucler complètement une frontière de 1 000 kilomètres en terrain difficile. L'objectif du déploiement de troupes le long de la frontière était de dissuader les groupes armés de faire des incursions et donc de contribuer à la stabilité dans la sous-région. Il serait important de déterminer comment cette présence de la CEDEAO coordonnerait ses activités avec celles de la MINUSIL.

Diamants et armes

42. Nombre des interlocuteurs de la mission ont déclaré qu'ils étaient préoccupés par les liens entre les

groupes armés opérant dans le pays, le commerce des diamants extraits illégalement et l'afflux d'armes dans la région. À cet égard, le régime du certificat d'origine pour les diamants bruts institué récemment par le Gouvernement sierra-léonais constituerait une première étape importante s'agissant de réduire la mesure dans laquelle le commerce des diamants contribue à l'instabilité dans la région. La mission a été informée que l'enquête régionale de la CEDEAO sur la contrebande de diamants n'avait pas encore été organisée; on espérait une coopération étroite avec le Groupe d'experts des Nations Unies sur cette question.

43. M. Kouyaté a rappelé à la mission que la CEDEAO avait adopté un moratoire sur les armes légères qui gagnerait à être appuyé davantage par le Conseil de sécurité. À l'évidence, le moratoire de la CEDEAO ne pourrait en lui-même mettre un terme à la circulation des armes et le concours des fabricants d'armes et des pays exportateurs d'armes serait indispensable. En réponse à une question des membres de la mission, le Président Taylor a déclaré que son gouvernement ne participait pas à la contrebande de diamants et d'armes et que les gouvernements qui accusaient le Libéria de s'y livrer devaient étayer leurs accusations en produisant des preuves. Les membres de la mission lui ont clairement exposé les sentiments que l'on avait dans la région sur cette question et ont appelé son attention sur le fait que l'instabilité du Libéria et son isolement pourraient croître, si le pays se livrait à des activités débordant le cadre de ses intérêts légitimes en matière de sécurité.

Aspects humanitaires

44. Le Gouvernement sierra-léonais voulait que la MINUSIL veille à ce que toutes les parties à l'Accord de Lomé s'acquittent de leur obligation d'assurer la liberté de mouvement nécessaire à l'acheminement de l'aide humanitaire. Les organisations humanitaires actives en Sierra Leone se déclaraient gravement préoccupées de n'avoir pas accès aux zones tenues par le RUF, ce qui privait de nombreux Sierra-Léonais d'un appui vital. La pénurie de denrées alimentaires dans ces régions aggravait la situation, car peu de gens avaient pu cultiver quoi que ce soit durant la campagne agricole en cours. En ce qui concerne le programme de désarmement, de démobilisation et réintégration, certaines organisations non gouvernementales estimaient que la reconstitution des communautés inciterait les combattants à déposer les armes et à rentrer chez eux.

La mission n'a pas pu se faire autrement, de première main, une idée de la situation humanitaire; mais ce qu'elle a pu entendre lui a clairement montré que celle-ci restait extrêmement grave, en particulier pour les femmes et les enfants.

45. En ce qui concerne la situation en Guinée, la mission a eu clairement l'impression qu'une action urgente de la communauté internationale serait nécessaire pour faire face à la présence et aux mouvements de réfugiés et de personnes déplacées dans toute la sous-région. Le Gouvernement guinéen avait élaboré un plan pour réinstaller les réfugiés sierra-léonais loin des régions frontalières, et il aurait besoin d'une assistance pour le mettre en oeuvre. Il serait important que les institutions des Nations Unies continuent de formuler une approche commune pour faire face aux problèmes humanitaires de la région.

46. La Guinée a assuré à la mission qu'elle continuerait à accueillir et à abriter les réfugiés, en particulier venant de Sierra Leone, et qu'elle prenait des mesures pour assurer la sécurité du personnel humanitaire. Toutefois, le Président Conté estimait que tous les réfugiés devaient être contrôlés pour détecter les fauteurs de trouble. Il a demandé une assistance internationale pour le rapatriement de ceux qui pouvaient rentrer chez eux, pour réinstaller les réfugiés dans des camps éloignés des frontières et pour aider les Guinéens déplacés à l'intérieur du pays.

Tribunal spécial

47. Le Gouvernement sierra-léonais a évoqué la nécessité d'une campagne d'information efficace pour expliquer à la population les limites des pouvoirs du Tribunal spécial et le délai dans lequel il commencerait à fonctionner. Le Gouvernement estimait que le Tribunal devait disposer de pouvoirs en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies afin qu'il ait suffisamment d'autorité pour juger tout individu en vertu du droit international et du droit interne; les pays tiers devaient en particulier être tenus de lui livrer les personnes relevant de sa compétence. Le Gouvernement a aussi indiqué qu'il préférerait nommer un coprocurateur plutôt qu'un procureur adjoint.

48. Le Gouvernement a encouragé le Conseil de sécurité à accélérer sa décision en ce qui concerne le Tribunal spécial, afin que les procès puissent commencer dans un délai raisonnable (à savoir six mois), car le Gouvernement ne pouvait détenir les suspects indéfi-

niment. Selon le Président Kabbah, l'Organisation des Nations Unies devait assurer un financement et un appui matériel adéquats au Tribunal spécial, par prélèvement sur les contributions, en collaboration avec le Gouvernement. D'une manière générale, le Gouvernement se rangerait à la décision du Conseil de sécurité en ce qui concerne le Tribunal, y compris sa compétence *ratione temporis*.

49. Plusieurs des interlocuteurs de la mission, en particulier les organisations non gouvernementales et la société civile, ont souligné l'impact négatif que la création et la juridiction du Tribunal aurait dans l'esprit des anciens combattants, lesquels seraient plus réticents à déposer les armes de peur d'être poursuivis. Ils estimaient que la Commission vérité et réconciliation constituerait une meilleure formule pour les nombreux enfants combattants qui étaient toujours avec le RUF. Des critères clairs et une campagne d'information efficaces à l'intention de ce groupe vulnérable seraient essentiels pour expliquer les limites de la compétence du Tribunal et des autres systèmes disponibles.

50. La possibilité que des enfants puissent être poursuivis par le Tribunal spécial faisait l'objet d'un débat animé en Sierra Leone et il ne semblait pas y avoir à cet égard d'opinion majoritaire. Selon le Gouvernement sierra-léonais, le Tribunal devait poursuivre les enfants combattants qui avaient librement et délibérément commis des crimes graves. D'autre part, les organisations non gouvernementales et les institutions des Nations Unies, en particulier celles qui s'occupaient de la protection des enfants, estimaient que les enfants âgés de moins de 18 ans ne devaient pas être poursuivis. À Lungi, la mission a entendu un appel passionné d'un ex-combattant de 14 ans qui, au nom des ses compagnons, demandait que les enfants ne soient pas jugés. Des membres de la mission ont déclaré publiquement que l'objectif était de mettre en accusation uniquement les personnes dont la responsabilité était la plus lourde.

IV. Conclusions et recommandations

51. La complexité des problèmes qui se posent en Sierra Leone et dans les pays voisins représente un défi extraordinaire qui requiert des mesures extraordinaires. Depuis l'éclatement de la phase actuelle de la crise, la Sierra Leone est l'objet d'une attention internationale soutenue. Le Conseil de sécurité, d'autres entités du système des Nations Unies, la CEDEAO, les institu-

tions financières internationales, des donateurs individuels et des organisations non gouvernementales internationales sont tous profondément engagés. Chacun peut faire et fait beaucoup pour faire face aux différents aspects de la crise et pour s'attaquer à ses causes sous-jacentes. Les idées, l'énergie, l'engagement et les ressources sont là, certains des acteurs clefs continuent d'œuvrer de manière dispersée et, dans certains cas, dans des directions opposées. Entre le Gouvernement, la CEDEAO et la MINUSIL, aussi bien qu'à l'intérieur de ces entités, nous avons relevé des perceptions différentes de la réalité sur le terrain et des objectifs politiques ainsi que de la stratégie et des moyens nécessaires pour les réaliser.

52. La mission a conclu qu'il fallait donner la plus haute priorité à la coordination d'une stratégie globale avec des objectifs clairs. Ce n'est que lorsque toutes les parties prenantes – le Gouvernement et le peuple sierra-léonais, la région et la communauté internationale – agiront de concert dans le cadre d'une approche arrêtée d'un commun accord et intégrée que le potentiel latent du pays et de la région de sortir de la crise actuelle pourra se réaliser. **Notre première recommandation est donc de créer un mécanisme de coordination générale reposant sur l'Organisation des Nations Unies (voir par. 55 ci-après).**

53. La mission assigne une priorité comparable à l'intensification de l'élan pris par le processus de paix. Des mesures militaires visant à renforcer la sécurité dans le pays et aux frontières devraient être prises d'urgence : il faut dissuader effectivement ceux qui veulent perpétuer la rébellion. Les indications actuelles selon lesquelles le RUF pourrait vouloir dialoguer doivent cependant être explorées de manière approfondie et rapidement. Le mécanisme à cet effet doit tenir compte de la diversité des opinions au sein du RUF, de la diversité des acteurs politiques et de la diversité de voies potentielles. **Peut-être le Représentant spécial du Secrétaire général voudra-t-il immédiatement accorder un rang de priorité élevé à la coordination des contacts actifs, en assurant en particulier la liaison, au-delà de la MINUSIL elle-même, avec les Présidents Kabbah, Conté, Konaré, Obasanjo et Taylor.** Il devrait tenir le Conseil de sécurité informé.

54. Une stratégie globale exige que l'on agisse sur les éléments majeurs suivants :

a) **Processus de paix.** La plupart des principes fondamentaux sur lesquels repose l'Accord de Lomé

demeurent valables. Bien que l'on n'envisage pas un retour à la situation antérieure, des objectifs stipulés dans l'Accord comme l'instauration d'un cessez-le-feu effectif et le retrait du RUF des zones clefs du pays, en particulier des mines de diamants, pour que l'autorité gouvernementale y exerce son contrôle, doivent rester au premier plan. Il convient de reprendre immédiatement le dialogue aussi bien avec la direction du RUF qu'avec les commandants et les combattants au niveau local, en utilisant tous les intermédiaires ayant le plus d'influence dans la région et dans le pays. Les efforts les plus récents de la CEDEAO pour renouer le dialogue avec le RUF par l'intermédiaire du Comité mixte d'application doivent être appuyés par le Conseil de sécurité et coordonnés avec le Gouvernement sierra-léonais, en tenant compte de l'avis du Représentant spécial du Secrétaire général. **Le processus devrait notamment inclure l'instauration rapide d'un cessez-le-feu dans tout le territoire de la Sierra Leone, la conclusion d'arrangements en vue du retrait, la restitution de la totalité des armes et matériels saisis à la MINUSIL et l'ouverture de l'accès, humanitaire et autre, au nord et à l'est du pays.** La mission a pris bonne note des indications selon lesquelles le RUF était peut-être disposé maintenant à permettre à la MINUSIL de se déployer dans les régions diamantifères et a estimé qu'il y avait là une voie à explorer, selon le concept opérationnel arrêté par le Secrétaire général (S/2000/832). Le processus doit aussi déboucher sur la participation totale des anciens combattants à un processus ravivé et mieux financé de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (voir ci-après). Il faudra cependant pour cela que le RUF garantisse que ses cadres puissent y participer librement et sans intimidation;

b) Tribunal spécial. Dans le contexte du processus de paix, le Conseil de sécurité et les autorités sierra-léonaises devront réfléchir attentivement avant de prendre toute décision définitive sur la portée du Tribunal spécial (par. 47 à 50 ci-dessus). Il convient de trouver le juste équilibre entre les exigences de la justice et la nécessité de minimiser l'éventuel obstacle à une participation au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion que pourrait représenter la menace d'une poursuite judiciaire, en particulier pour les enfants soldats. La mission ne formule autrement aucune recommandation directe au sujet de la création d'un tribunal spécial, car ce point doit être examiné plus avant par le Conseil de sécurité. La Commission Vérité et réconciliation sera un instrument

essentiel dans le cadre du processus général de réconciliation;

c) Aspects militaires. La composante militaire reste un élément indispensable du processus de paix. Seul un instrument militaire durable et efficace, capable d'étendre sa portée à tout le pays et ayant des objectifs politiques et militaires précis, pourra faire pression sur le RUF et ouvrir la voie vers le dialogue et le désarmement. **Pour faire face à ce problème, il convient de renforcer la MINUSIL aussi bien en termes d'effectifs et de moyens qu'en ce qui concerne l'efficacité en général, comme l'a recommandé le Secrétaire général (voir S/2000/832), en donnant suite aux propositions émanant notamment de certains pays de la CEDEAO de détacher des contingents supplémentaires.** Une forte participation régionale sur le terrain est tout aussi essentielle à la réussite à long terme de la présence de maintien de la paix des Nations Unies que l'existence d'une volonté politique régionale résolue. Dans le même temps, il est nécessaire, tant au sein de la MINUSIL qu'au niveau international, en incluant les pays fournisseurs de contingents actuels et potentiels, de procéder à une analyse complète de la position, des tâches, du mandat et de la conception des opérations de la MINUSIL, et de la façon dont la mission s'efforce d'atteindre les objectifs plus généraux du Gouvernement, de la région et de la communauté internationale. La combinaison d'une opération de maintien de la paix ferme, préventive, et bien coordonnée, compte tenu de la souplesse autorisée par les résolutions, avec la mise en œuvre de nos recommandations plus générales, peut avoir un effet suffisant sur un mouvement rebelle dont la plupart des membres cherchent à sortir du conflit;

d) Dimension régionale. Aucun progrès durable ne pourra être réalisé en Sierra Leone sans des mesures globales visant à surmonter l'instabilité que connaît l'Afrique de l'Ouest, en particulier dans les pays membres de l'Union du fleuve Mano. Les responsables régionaux ont clairement indiqué que la relation du Président Taylor avec le RUF était un facteur clef de la situation en Sierra Leone et aux frontières de la Guinée et qu'il était nécessaire de continuer à agir pour le persuader d'user de son influence à des fins positives plutôt que négatives. Des problèmes comme le trafic de diamants et d'armes, la prolifération et la promotion de milices et de groupes armés et brutaux et les flux massifs de réfugiés et de personnes déplacées en conséquence de leurs activités doivent être résolus directe-

ment (le prochain rapport du Groupe d'experts présentera des recommandations concrètes sur la question des diamants et des armes, alors que la CEDEAO met en œuvre un moratoire sur les armes légères bien conçu). La région, par le biais de la CEDEAO, se montre prête à prendre la tête des opérations, en la personne de son président actuel, et à appliquer des mesures spéciales à cet égard. La communauté internationale en général doit être prête à apporter son appui urgent, en apportant une assistance matérielle aux initiatives régionales de sécurité et en exerçant une pression sur les principaux responsables de l'instabilité qui agissent pour des motifs égoïstes. Dans ces circonstances particulières, et de l'objectif plus général de participer au renforcement des capacités dans la région, **le Conseil de sécurité et les gouvernements individuels devraient examiner de façon constructive ce qu'ils peuvent faire pour appuyer la décision de la CEDEAO de préparer et de déployer une force d'observation de la CEDEAO aux frontières des trois pays membres de l'Union du fleuve Mano, en coordination avec la MINUSIL. Le Gouvernement guinéen doit en particulier être encouragé à garantir l'accès et à assurer la protection du personnel humanitaire et chargé de l'aide.** Le Secrétaire général devrait être prié de formuler des observations relatives à ces aspects régionaux dans les rapports qu'il présente régulièrement au Conseil au sujet de la MINUSIL. Il faudrait aussi sans doute observer la situation, qui est inquiétante, en Côte d'Ivoire;

e) Programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Il est nécessaire de procéder à un remaniement et à une réorientation complets du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. La gestion efficace du programme, et la mise au point d'éléments de réinsertion et de réadaptation sont indispensables, par exemple par des projets à impact rapide et en stimulant l'activité économique. Les anciens combattants doivent passer par les différentes phases du système de façon plus rapide et les personnes qui sont à leur charge doivent être mieux prises en compte. **Le Conseil de sécurité devrait examiner rapidement s'il est possible d'améliorer dans le programme l'équilibre des responsabilités entre le Gouvernement, la Banque mondiale, la MINUSIL et des institutions bilatérales, à la suite de la publication du rapport de l'équipe d'évaluation parrainée par la Banque mondiale. L'ONU devrait également favoriser le renforcement**

de la coopération entre la société civile et les ONG pour faire de la réinsertion une réalité;

f) Rôle du Gouvernement. La responsabilité principale du règlement du conflit incombe au Gouvernement, au Parlement et au peuple de la Sierra Leone. Une stratégie coordonnée pour le pays ne peut être mise en œuvre que si le Gouvernement et le peuple sierra-léonais se sentent responsables du processus et s'ils font preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à une réconciliation nationale authentique. Le Gouvernement, grâce à une assistance internationale durable, peut faire davantage pour développer et transmettre sa vision de la façon de faire avancer le processus de paix et sa planification stratégique en vue du développement économique et social. De la même façon, la région et la communauté internationale doivent faire en sorte que le Gouvernement de la Sierra Leone soit consulté à tous les stades de la planification et de la coordination des opérations concernant l'avenir du pays, afin d'affermir ce sens de responsabilité, de contribuer au développement économique et de renforcer les capacités et les institutions. Le pays fait face à des problèmes dantesques dans ces domaines, et l'absence de cohésion politique et de structures politiques et administratives en dehors de la capitale est une conséquence dramatique du conflit. **Des conseils et une assistance financière concernant une stratégie de communication et de sensibilisation de l'opinion publique seraient particulièrement utiles;**

g) Assistance dans le domaine des droits de l'homme et aide humanitaire. Il y a de plus en plus de signes de malnutrition et de maladies dans les zones auxquelles les organisations humanitaires n'ont pas accès actuellement. **La mission recommande que la MINUSIL et la CEDEAO examinent avec le RUF la possibilité d'accéder dans des conditions de sécurité adéquates aux zones qu'il contrôle pour y procéder à une évaluation des besoins et d'y accéder en sûreté par la suite pour acheminer l'aide humanitaire.** Des violations des droits de l'homme, notamment des viols, des violences physiques et le vol sous la menace sont encore nombreuses, les femmes et les enfants étant particulièrement vulnérables aux agressions. Tous les éléments de la MINUSIL, y compris la composante militaire, doivent collaborer avec le Gouvernement et la société civile pour instituer un climat de respect des droits de l'homme. La société sierra-léonaise doit être sensibilisée de toute urgence à la nécessité d'un processus concerté de réconciliation. **Les postes de la**

composante droits de l'homme de la MINUSIL actuellement vacants devraient être pourvus le plus rapidement possible et il convient de rappeler aux unités militaires que leur mandat leur fait obligation de protéger les civils, ce qui ne semble pas toujours être le cas. La Commission des droits de l'homme proposée devrait être créée dès que possible, en coopération avec le HCR. Les programmes de réadaptation et de réinsertion devraient viser à protéger les droits des femmes et des enfants. La Commission qui devait se charger du sort des enfants touchés par la guerre devrait être créée et il conviendrait d'encourager la communauté internationale à participer à l'évaluation des besoins du système de justice pour mineurs et à soutenir celui-ci. La communauté internationale devrait également apporter son aide en détachant des experts de la protection et de la défense des enfants pour faire partie selon les besoins du personnel du tribunal spécial et de la Commission Vérité et réconciliation.

Coordination d'ensemble

55. En plus des efforts de mise au point d'une stratégie globale, un mécanisme efficace et durable de coordination est nécessaire dans la région pour en assurer la mise en œuvre. Les efforts actuels sont louables, mais insuffisants. Les consultations sur des initiatives importantes sont incomplètes, et les partenariats sont plus souvent un vœu pieux qu'une réalité. Il convient de réfléchir davantage à la structure que devrait prendre un mécanisme de coordination approprié. **Il est clair qu'au minimum, le Conseil de sécurité et le Secrétaire, la CEDEAO, les pays fournisseurs de contingents de la MINUSIL et le Gouvernement de Sierra Leone doivent procéder à des consultations dans le cadre d'une structure continue et non par une simple série de réunions se tenant à intervalles réguliers.** Les dirigeants de la CEDEAO font preuve d'énergie et de vision, mais l'organisation elle-même, ce qu'elle a reconnu, ne dispose pas des ressources suffisantes et de l'expérience nécessaire pour faire avancer et concrétiser ses propres initiatives, comme la proposition de placer des observateurs militaires de la CEDEAO aux frontières. **L'une des premières mesures clefs que la mission recommande est l'envoi immédiat d'assistance internationale pour aider le secrétariat de la CEDEAO à développer ses capacités, notamment par le détachement au siège de la CEDEAO de personnel de liaison de la MINUSIL.**

56. Ce sont là des propos durs et des projets exigeants, mais la Sierra Leone présente un défi que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale en général se doivent de relever grâce à la volonté collective. C'est un petit pays, riche en ressources naturelles, l'une de ces ressources, et non des moindres, est sa population tenace et pleine d'espoir, qui a été abandonnée trop souvent, tant au sein du pays qu'à l'extérieur, en raison d'influences et de circonstances indépendantes de sa volonté. Nous lui devons de faire de notre mieux, ensemble, pour ouvrir les portes qui conduisent à la paix, à la stabilité et au développement auxquels elle aspire avec ferveur et qu'elle mérite bien. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale en général peuvent être à l'origine de la mobilisation des ressources nécessaires pour concrétiser cette vision; nous devons continuer à faire preuve d'une volonté résolue pour ce faire.

57. Les membres de la mission rendent hommage à l'énergie, au désintéressement et au courage de tous ceux qui travaillent sur le terrain pour redonner à la Sierra Leone la paix et une stabilité durable. Le Représentant spécial et son équipe, ainsi que bon nombre de membres de la MINUSIL, au quartier général de celle-ci et sur le terrain, de même que les bureaux du PNUD dans la région et le Bureau des Nations Unies au Libéria ont proposé et exécuté à l'intention de la mission un programme irréprochable, et nous leur devons une profonde gratitude. La mission adresse ses remerciements les plus chaleureux à tous ceux qui, dans cinq pays, à commencer par les chefs d'État, lui ont prodigué une si généreuse hospitalité. Les services de la Royal Air Force britannique, grâce à laquelle la mission a parcouru de manière confortable et en toute sécurité 17 000 kilomètres, ont été particulièrement appréciés. Enfin, les ambassadeurs reconnaissent humblement qu'ils n'auraient pu mener à bien cette semaine d'efforts sans l'appui compétent, avisé et intelligent du Secrétariat et des équipes d'accompagnement.